



Prestation entre d'espaces verts

Par Patteverte

Bonjour,

J'ai un cabinet comptable avec un petit espace vert à tondre.

En 2025, j'avais embauché une entreprise. Non satisfait de celle-ci, je n'avais signé de contrat pour 2026. Pas d'échange depuis.

J'ai embauché une autre entreprise avec un document signé en janvier 2026.

Stupeur, je viens de recevoir une facture de la première me réclamant une année de services. Joint, le chef d'entreprise certifie sur l'honneur avoir réalisé lui-même les tontes (le parking est en accès libre) mais la seconde entreprise également.

J'ai d'ailleurs eu des échanges avec la 2e au moins une fois par trimestre.

Je me retrouve donc avec deux factures à régler.

A part refuser la facture de la première entreprise, y a-t-il une procédure spécifique ?

La première entreprise peut-elle me poursuivre alors que j'ai la preuve q'une autre a été engagée ?

Par Isadore

Bonjour,

Envoyez un recommandé faisant part de votre surprise d'avoir reçu une facture alors que vous n'avez commandé aucune prestation... relisez quand même le contrat pour vous assurer qu'il ne se renouvelait pas automatiquement. Si c'est le cas, il faut le résilier et vous devez payer ce qui est dû.

La première entreprise peut-elle me poursuivre alors que j'ai la preuve q'une autre a été engagée ?

Uniquement si un contrat vous engageant pour 2026 a été signé (ou renouvelé) ou si une prestation a été réalisée A VOTRE DEMANDE. Si je viens tondre votre pelouse sans votre accord, je ne pourrai pas vous contraindre à me payer.

Joint, le chef d'entreprise certifie sur l'honneur avoir réalisé lui-même les tontes

On ne se fait une preuve à soi-même...